



Paris le 25 septembre 2026

Les « petits arrangements entre amis » ça suffit !

Les pharmaciens ne sont pas passés par la faculté de médecine.

Les pharmaciens n'ont pas été formés à la clinique et n'ont jamais examiné le moindre patient au cours de leurs études.

Les pharmaciens n'ont jamais appris leur profession au lit du patient.

Les pharmaciens n'ont jamais suivi le moindre cursus infirmier.

Les pharmaciens n'ont jamais porté le soin à domicile, tout au plus livré des médicaments comme le ferait Amazon.

Les pharmaciens souvent ne disposent pas de réelles zones de confidentialité.

Les pharmaciens vendent les pansements qu'ils conseillent. Comment garantir que le choix du produit répond d'abord à l'état de la plaie, lorsqu'il est fait sans l'évaluation clinique du professionnel qui soigne le patient et suit sa cicatrisation ? Cette double position de conseil et de vendeur pose une question de conflit d'intérêts qui mérite une réponse claire.

Les pharmaciens délèguent parfois à leurs assistants non professionnels de santé des actes médicaux.

Les pharmaciens sont favorisés très régulièrement par les gouvernements macron là où les autres professions libérales du soin sont ignorées, se posent clairement la question d'une collusion.

Les pharmaciens demandent et obtiennent des actes médicaux ou infirmiers sans que les représentants des médecins ou des infirmières ne participent aux discussions. Dès lors qui sont les experts médicaux ou infirmiers qui décident de ce détournement des actes ?

Les pharmaciens ne sont pas des médecins.

Les pharmaciens ne sont pas des infirmiers.

Non la médecine, non l'exercice infirmier ne sont pas quatre protocoles et quelques heures de formations.

Refusons l'insulte qui nous est faite

Aucune compétence médicale ou infirmière ne doit être donnée aux pharmaciens sans que les représentants élus des médecins ou des infirmiers ne participent aux discussions, cela doit être inscrit dans la loi.

Les « petits arrangements entre amis » ça suffit !

Contacts :

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière

Tél : 06 15 31 54 28

Jérôme MARTY

Président de l'UFMLS

Tél : 06 45 63 71 11

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 40 18 17 83
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail : president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Secrétaire Général adjoint
Ophtalmologiste

• Dr Jérôme Le Magrez
Vice-président
Médecin vasculaire

• Dr Henri Guerini
Radiologue
Vice-Président UFMLS &
Président UFMLS X-ray

• Dr Sandra Daninos
Vice-présidente
Psychiatre

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Benoît Labenne
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Arnaud Saada
Médecin généraliste
Vice-Président UFMLS

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue
Responsable de la cellule
juridique

| UFML syndicat

Union française pour une médecine libre

